

Communiqué de presse – 8 janvier 2014

L'ADMR et la Fédération des PACT, partenaires pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation d'isolement.

*Partenaires depuis 1997, le réseau **ADMR** et la **Fédération des PACT** ont signé, le 8 janvier 2014, une convention nationale de partenariat visant à renforcer leur collaboration dans le domaine de la promotion de réponses personnalisées alliant une offre de service de maintien à domicile et un habitat adapté aux situations de perte d'autonomie et d'isolement des personnes.*

La signature de cette convention prend tout son sens dans le contexte de la préparation de la future loi de programmation et d'orientation sur l'adaptation de la société au vieillissement, qui comprendra un volet relatif à l'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie.

Elle est également en phase avec les conclusions du rapport sur « l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées » que la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont récemment remis aux ministres Cécile Duflot (Logement) et Michèle Delaunay (Personnes âgées). Début 2013, le Président de la République s'était par ailleurs engagé à ce que, d'ici la fin du quinquennat, 80 000 logements soient adaptés aux contraintes du grand âge.

La convention de partenariat entre l'ADMR et la fédération des PACT a pour objet d'encourager les deux réseaux à développer des initiatives et des projets communs et à articuler leurs approches du maintien à domicile et de l'intervention auprès des publics fragilisés pour répondre à l'émergence de demandes spécifiques de ménages ou de personnes.

Les deux réseaux vont notamment coopérer pour détecter les besoins des personnes en perte d'autonomie en matière d'amélioration de l'habitat et mettre en place des actions préventives dans l'objectif de concourir au maintien à domicile des personnes selon leur projet de vie.

« Apporter des améliorations au logement d'une personne ou d'une famille est fondamental pour permettre le maintien à domicile dans la durée. C'est un acte de prévention. C'est aussi un moyen de rendre le logement mieux approprié et plus sécurisé en vue de l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne par les personnels, salariés ou bénévoles, de l'aide à domicile », ont souligné Marie-Josée Daguin, présidente de l'Union nationale ADMR, et Xavier de Lannoy, président de la Fédération des PACT, lors de la signature de cette convention.

L'ADMR, premier réseau associatif français de proximité, est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre gammes : Autonomie, Domicile, Famille et Santé. Plus de 110 000 bénévoles et près de 103 000 salariés conjuguent compétences et engagement au sein de 3 335 associations locales pour délivrer 103,5 millions d'heures de prestations par an et permettre à 717 000 clients de mieux vivre au quotidien. Proximité et solidarité : la personne est au cœur de notre projet.

*La **Fédération des PACT** regroupe 145 associations réparties sur tout le territoire y compris les DOM. L'ensemble de ces associations forme le Mouvement PACT. Elles déploient, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement. Leurs activités ont été reconnues service social d'intérêt général. Le Mouvement PACT regroupe 2 200 salariés et 2 400 administrateurs bénévoles. Chaque année, il améliore et rend accessibles 43 500 logements, gère 18 200 logements d'insertion ou places d'hébergement, collabore à 1 280 opérations de réhabilitation et de développement local menées par l'Etat ou les collectivités territoriales, accompagne 22 500 ménages défavorisés. Son activité nationale totalise un chiffre d'affaires cumulé de 147 M€. Elle génère 707 M€ de travaux.*

Contact ADMR :

Florent Lebaigue, 01 44 65 55 42
flebaigue@un.admr.org
www.admr.org

Contact Fédération des PACT :

Naziha Nhari, 01 42 81 97 80
n.nhari@pact-habitat.org
www.pact-habitat.org